

DOMO

Dossier Technique



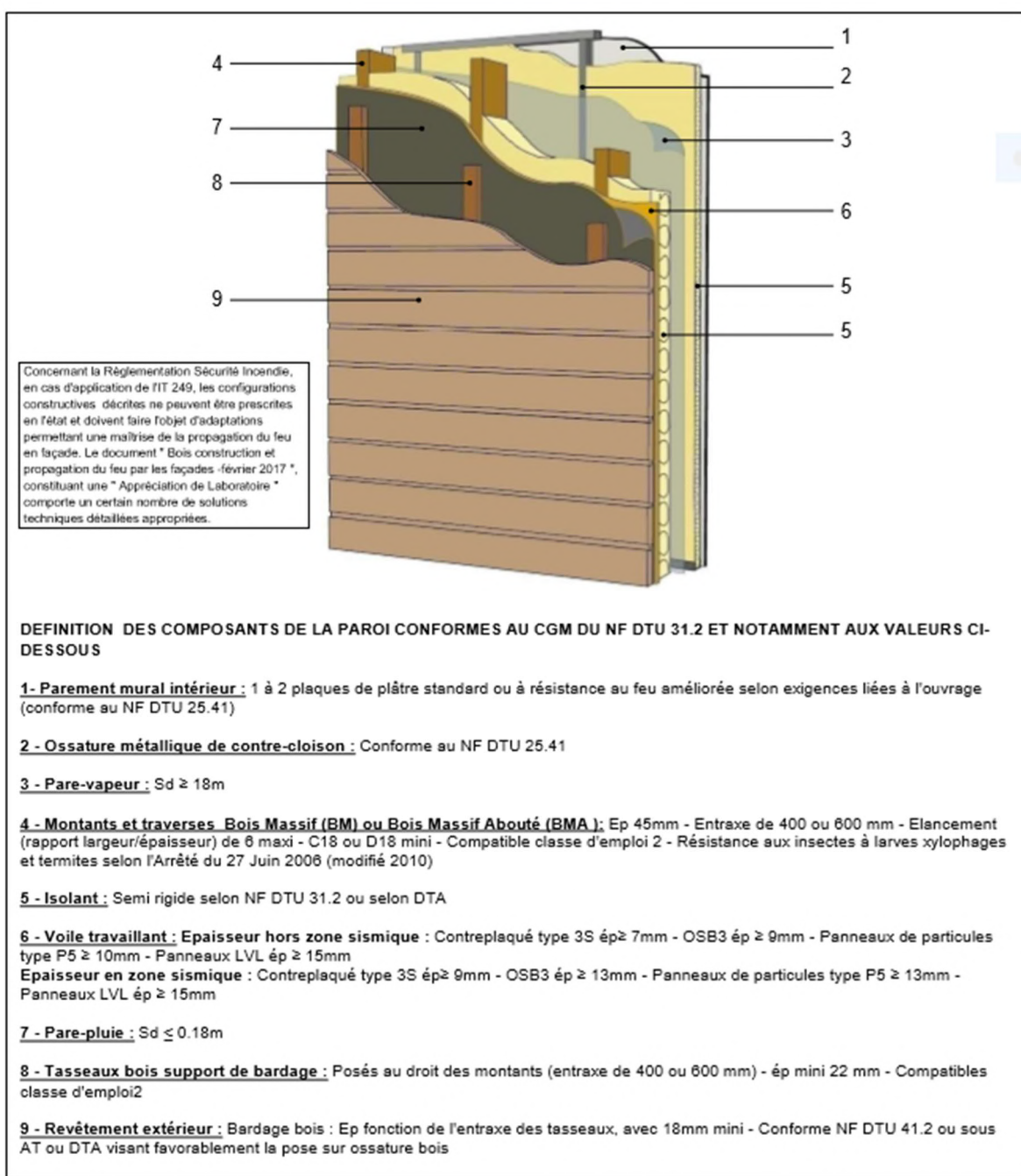
Mise à jour 2023

- ⇒ Coupe de principe
- ⇒ Plan
- ⇒ Descriptif sommaire
- ⇒ Garanties



COUPE DE MUR OSSATURE BOIS

Vue en perspective : Mur courant du bardage extérieur vers la paroi intérieure.



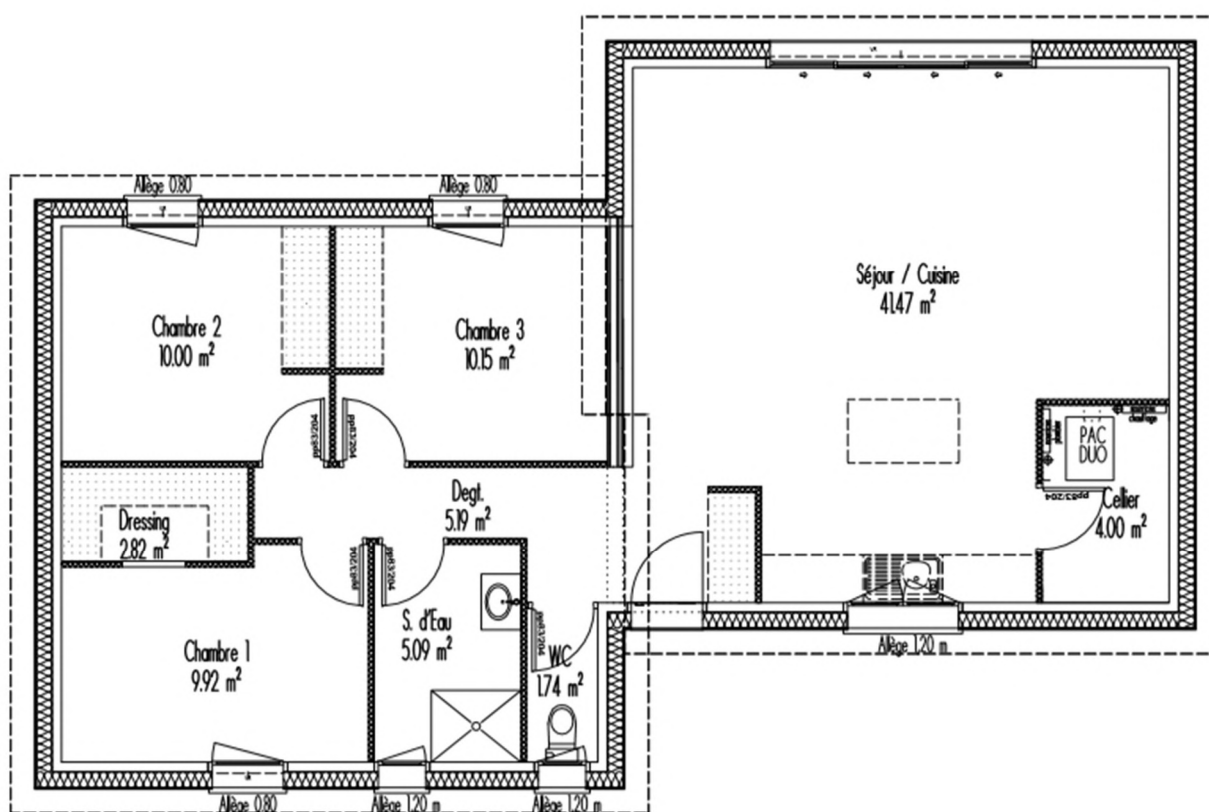
PLAN DOMO

Exemple de distribution avec 90 m² de surface habitable

Existe en versions 80 à 130 m² avec ou sans garage,

Cette maison est 100% personnalisable.

Demandez à votre conseiller une étude gratuite de votre projet.



Réalisation RE 2020 : Réglementation Environnementale 2020.

- Dalle béton sur Vide Sanitaire
- Ossature et Charpente en bois traité Cl.2 PEFC
- Choix des Menuiseries : Aluminium, PVC, ou Bois
- Choix du composant Thermique en laine minérale, bois, ou textile
- Choix du Bardage : Bois Naturel, Peint ou Composite
- Choix du Système de Chauffage
- Choix des Equipements Electriques, Sanitaires et Décoration



Votre projet C-SIMPLE Nous suivons ensemble les étapes de construction

1 La conception

Quel que soit le style de votre maison, votre conseiller, formé au dessin et à l'architecture, vous accueille pour définir avec vous les plans de votre future maison.

2 Le permis de construire

Dès votre contrat de construction signé, nous réalisons votre permis de construire et restons en contact avec les organismes et institutions jusqu'à son obtention.

3 La mise au point

Étape capitale au cours de laquelle notre technicien finalise les détails des travaux. Elle comprend la configuration de votre maison et la finalisation des choix des matériaux. Après ce travail, les plans sont fixés et le conducteur de travaux peut démarrer la construction.

4 Les travaux

Une fois le terrain acquis et les démarches administratives et financières validées, votre maison passe du plan à la réalité.

Un chantier est une succession de phases qui, chaque jour, vous rapproche de votre rêve. Pendant la durée du chantier, le conducteur de travaux reste votre interlocuteur privilégié, vous rendant compte de l'avancée de votre construction.

5 La réception

Votre maison est achevée, vous allez pouvoir en prendre possession lors d'un rendez-vous de remise des clés.

Maintenant, vous êtes chez vous !



Un interlocuteur unique

Vous confiez la totalité de votre projet de construction à un seul interlocuteur professionnel, le constructeur.



Un délai de rétractation

A compter du lendemain de la première présentation de la lettre recommandée, vous disposez d'un délai de 10 jours pour vous rétracter.



Le calendrier des paiements

Vous ne payez le constructeur qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en fonction d'une grille d'appel de fonds fixée par la loi.



Les garanties avant la réception

- Garantie de remboursement en cas de versement d'acompte avant l'ouverture du chantier.
- Garantie de livraison à prix et délais couverts.



Les documents obligatoires

Le constructeur doit vous remettre: le contrat de construction, les plans de la maison, une notice descriptive détaillant le prix convenu et le coût des travaux dont vous vous êtes éventuellement réservés l'exécution, une notice d'information conforme à un modèle type.



Le prix

Dès la signature du contrat, vous connaissez le coût global de l'opération projetée, puisque le constructeur s'engage à réaliser l'ensemble des travaux décrits dans la notice descriptive pour un prix déterminé et si vous vous réservez l'exécution de travaux indispensables, ceux-ci doivent être chiffrés.



Le respect des délais

Le constructeur est tenu de vous livrer la maison dans le délai prévu par le contrat. A défaut, il devra vous verser des pénalités de retard.



La responsabilité des intervenants après la réception

Le constructeur est responsable de tous ses sous-traitants. Il est donc tenu de présenter :

- 1 garantie de parfait achèvement,
- 1 garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipements,
- 1 garantie décennale,
- 1 dommage-ouvrage nominative.



